

LE REGARD DU CEE

OCTOBRE 2024 | N° 04

Finalités et enjeux de l'évaluation des acquis des élèves au lycée

Analyse menée à partir des rapports de lycées évalués
au cours de l'année 2022-2023

Le Conseil d'évaluation de l'École présente plusieurs éclairages thématiques réalisés à partir d'échantillons représentatifs de rapports d'auto-évaluation et d'évaluation des établissements, en complément du *Bilan de la campagne 2022-2023 d'évaluation des établissements*, publié début 2024.

Cette note porte sur l'évaluation des acquis des élèves dans les lycées publics et privés sous contrat. L'analyse s'appuie à la fois sur les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe. Elle montre que l'évaluation des acquis des élèves est diversement appréhendée par les équipes pédagogiques. Celle-ci ne fait pas encore l'objet d'une réflexion collective systématique. Le projet local d'évaluation, de même que la mise à disposition d'indicateurs relatifs au niveau des élèves à l'entrée au lycée, constituent de ce point de vue des leviers intéressants dont certains lycées s'emparent ou cherchent à s'emparer. Enfin, comme au collège, les enjeux autour de l'évaluation des acquis sont indissociables de ceux liés au stress que peuvent ressentir les élèves.

Méthode

L'étude s'appuie sur un échantillon représentatif de 52 lycées publics et privés sous contrat – au regard de plusieurs critères comme le type d'établissement, le secteur d'enseignement ou encore la présence de formations post-baccalauréat – (voir « Définitions »). À partir des rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe, la méthode a consisté à repérer de manière exhaustive l'ensemble des éléments textuels en lien avec la thématique de l'évaluation des acquis des élèves. Ce recensement a permis non seulement d'estimer la présence de cette thématique dans les rapports d'évaluation des lycées, mais surtout d'apprécier la manière dont les équipes pédagogiques en abordent les enjeux. Cette approche n'occulte pas le fait que le contenu des rapports d'évaluation, aussi complets soient-ils, ne saurait rendre compte de toutes les réflexions et actions mises en œuvre par les établissements.

L'évaluation des acquis des élèves, quelle place dans les rapports des lycées évalués en 2022-2023 ?

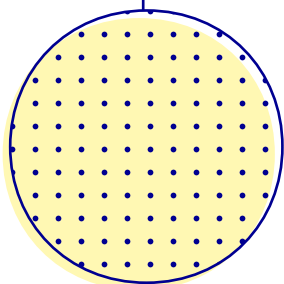
La réflexion collective sur l'évaluation des acquis des élèves, dont on pourrait penser qu'elle est au cœur du métier des enseignants, occupe une place variable dans les rapports analysés. Si, pour certains lycées, l'évocation de cette thématique est marginale au sein des rapports d'évaluation, pour d'autres en revanche, l'évaluation des acquis des élèves apparaît comme un objet autour duquel se déploie une véritable analyse collective.

Plus concrètement, pour 14 % des lycées, la démarche d'évaluation telle qu'elle est retranscrite à travers les rapports d'auto-évaluation et d'évaluation externe témoigne d'un degré d'analyse poussée. Dans ces établissements, l'auto-évaluation en général pose les bases d'une stratégie collective et globale. Le niveau des élèves accueillis, mesuré par les notes obtenues aux épreuves écrites du DNB ou aux tests de positionnement organisés en début d'année de seconde et de CAP, fait l'objet d'échanges entre l'équipe de direction et les enseignants. Des concertations ont lieu sur l'utilisation de ces données, afin d'adapter par exemple l'aide personnalisée ou d'interroger la pertinence des enseignements dédoublés. Dans ces lycées, le projet local d'évaluation définit les stratégies d'évaluation des élèves et des modalités d'harmonisation entre collègues. Une explication claire des procédures d'évaluation est proposée aux élèves de sorte qu'ils y trouvent du sens.

Dans 15 % des lycées, les rapports font état d'une analyse certes légèrement moins poussée, mais des questionnements précis autour de l'évaluation des acquis des élèves sont posés. L'un des enjeux qui ressort le plus concerne ici la finalité perçue par les élèves et leurs familles des différentes évaluations. Comment leur donner du sens ? Comment les évaluations peuvent-elles contribuer à la progression des élèves ? Pour ces lycées, se pose également la question du lien entre évaluation et climat scolaire. Les premières peuvent nuire au second, notamment en raison de l'anxiété qu'elles peuvent générer auprès des lycéens. Dans certains de ces établissements, les rapports évoquent la nécessité qu'une formation sur l'évaluation par compétences soit proposée à l'ensemble des enseignants.

Une proportion similaire à celle des deux groupes précédents caractérise des établissements pour lesquels les enjeux apparaissent principalement en termes organisationnels (15 %). Les rapports de ces lycées présentent le projet local d'évaluation comme un document certes connu par la communauté éducative, mais dont l'approche est essentiellement administrative. En lien avec la réforme du lycée et les enjeux autour du contrôle continu, le document définit alors la fréquence des devoirs sur table ou encore les mesures prises en cas d'absence des élèves. L'évaluation est citée parmi les éléments qui stressent les élèves, à cause du calendrier de l'année qui, en 2022-2023, donnait lieu à des épreuves d'enseignement de spécialité au mois de mars, mais les rapports d'évaluation n'interrogent pas précisément la façon de dédramatiser les enjeux des contrôles et de leur donner du sens par rapport aux apprentissages. L'évaluation par compétences est citée comme un objectif à atteindre, mais les rapports insistent surtout sur les difficultés qu'elle entraîne, pour les enseignants, pour les élèves comme pour leurs familles. Pour ces lycées, du reste, l'évaluation externe souligne généralement le faible usage des données sur le niveau à l'entrée des élèves (tests de positionnement à l'entrée en seconde ou en CAP) ; elle incite à en faire un objet de réflexion collective, d'autant que ces résultats apparaissent parfois de manière détaillée dans les rapports d'auto-évaluation.

Pour plus d'un lycée sur deux, la place qu'occupe l'évaluation des acquis des élèves dans les rapports d'évaluation est limitée. Ainsi, 38 % des évaluations de lycées font allusion au projet local d'évaluation ou aux tests de positionnement à l'entrée en seconde sans qu'apparaisse pour autant de réflexion collective



autour de ces objets. Enfin, pour 17 % des lycées, l'évaluation des acquis des élèves n'est pas ou peu mentionnée dans les rapports.

De manière générale, il ne ressort aucun lien entre le profil de l'établissement d'une part et le traitement de l'évaluation des acquis des élèves dans les rapports d'autre part. Les lycées où la réflexion autour de l'évaluation des acquis des élèves apparaît comme la plus aboutie sont tout aussi bien des lycées généraux et technologiques que des lycées professionnels, des établissements publics que des établissements privés sous contrat. De même, la présence de formations post-bac dans les lycées ne semble pas être corrélée à un traitement plus (ou moins) approfondi en matière d'évaluation des acquis des élèves.

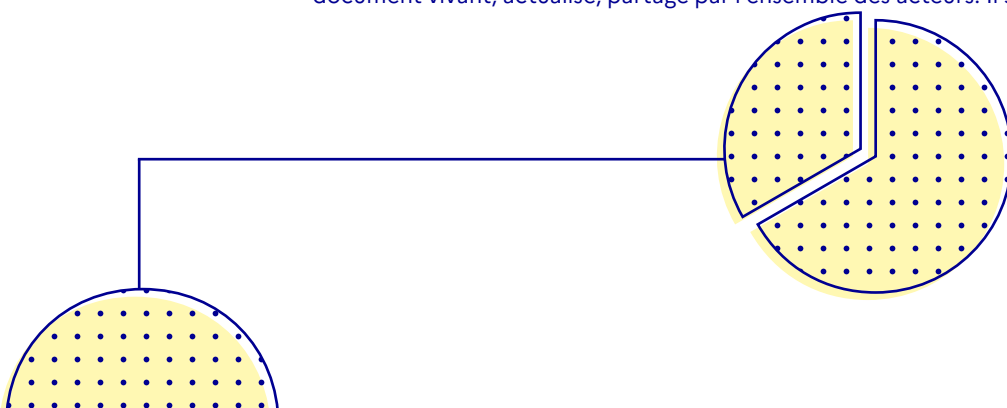
L'évaluation des acquis des élèves, vers une réflexion collective

Si l'approche de l'évaluation des acquis des lycéens est variable d'un établissement à l'autre, l'analyse des rapports de la campagne 2022-2023 met en avant plusieurs constats globaux. Tout d'abord, il convient de remarquer que cette approche n'est pas toujours collective, et ce malgré le rôle structurant que devrait jouer en la matière le projet local d'évaluation. Ce point est d'autant plus remarquable que les enseignants consacrent une partie de leur temps à l'évaluation des connaissances et des compétences des élèves et qu'il s'agit là d'un enjeu partagé par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Comme dit précédemment, seuls 14 % des rapports d'auto-évaluation posent les bases d'une stratégie collective et globale autour de l'évaluation des acquis des élèves. L'évaluation externe permet alors de prolonger ce constat : dans la moitié de ces établissements, le lien entre les évaluations des élèves d'une part et l'utilisation des moyens d'autre part est une piste suggérée par les évaluateurs externes. Une autre piste souvent évoquée est celle d'une utilisation plus organisée des données et indicateurs mis à disposition des établissements : tests de positionnement à l'entrée en seconde et en CAP, résultats obtenus aux épreuves écrites du DNB. De fait, les données relatives au niveau scolaire des élèves accueillis sont rarement citées et n'apparaissent pas comme un outil essentiel de l'analyse. Pour certains établissements, c'est la démarche d'évaluation, en particulier la phase d'auto-évaluation, qui permet de prendre conscience des apports potentiels que présenterait une exploitation fine des données mises à disposition.

Le projet local d'évaluation, un levier pour formaliser la réflexion collective

Les établissements où la réflexion collective semble la plus aboutie ont généralement une perception très claire de l'utilité du projet local d'évaluation. Ce document définit des stratégies d'évaluation des élèves et des modalités d'harmonisation entre collègues. Ainsi, quelques lycées expriment leur satisfaction d'avoir fait du projet local d'évaluation un outil partagé qui a permis une harmonisation des pratiques. Enfin, et surtout, des établissements ont des procédures d'explication claires des modalités d'évaluation, communiquées aux élèves et aux familles. Un établissement écrit ainsi dans son rapport d'auto-évaluation : « *Le projet d'évaluation a permis de faire évoluer les pratiques notamment sur la communication des attendus, la rigueur et la lisibilité des barèmes, le bannissement de certaines pratiques comme la confusion entre note de participation et de prestation orale ou encore la question d'une évaluation de l'engagement scolaire* ». Les rapports de la campagne 2022-2023 montrent que, à ce jour, le projet local d'évaluation est rarement un document vivant, actualisé, partagé par l'ensemble des acteurs. Il s'agit souvent d'un document présenté



comme un règlement de l'évaluation où sont précisées la manière dont les moyennes des élèves sont calculées ou les procédures en cas d'absence à une évaluation en classe. Souvent, le document a été rédigé au moment de la commande ministérielle initiale et n'a pas fait l'objet d'actualisation par la suite. Dans ce contexte, quelques établissements cherchent à aller vers un projet local d'évaluation qui permettrait aux élèves de comprendre les règles et d'avoir une approche positive, en ayant confiance dans leurs capacités. Il est symptomatique que ce soit l'évaluation externe qui insiste sur des modalités d'évaluation prenant en compte la dimension formative ainsi que les progrès des élèves et aborde le sujet d'une meilleure articulation entre les apprentissages et les évaluations. Il sera intéressant de voir si ces axes de travail sont ensuite effectivement suivis d'effets.

Le lien entre évaluation et stress des élèves

Fréquemment, dans les rapports de la campagne 2022-2023, un lien est établi entre l'évaluation des acquis des élèves et l'angoisse qu'elle est susceptible de générer. L'une des explications réside dans le calendrier des épreuves de spécialité du baccalauréat, lesquelles, pour la session 2023, se sont tenues au mois de mars avec la crainte pour les professeurs de ne pas achever le programme et pour les élèves de n'avoir pas suffisamment le temps de réviser. Au-delà de ces aspects conjoncturels, et à l'image de la situation au collège, une véritable interrogation se dégage dans les rapports sur le lien entre l'évaluation des acquis et le climat scolaire, partant d'un constat sur l'angoisse des élèves ou des familles, d'ailleurs non nécessairement objectivée, et sans réelle réflexion sur des solutions à apporter. La situation est relativement similaire à celle observée au collège. Notons, à cet égard, que les différences entre les modalités d'évaluation des acquis des élèves au collège et au lycée ne sont que très rarement citées dans les rapports, même dans les établissements qui fonctionnent en cités scolaires ou dans les établissements privés réunissant collèges et lycées.

L'évaluation par compétences est davantage mentionnée, mais elle est présentée comme un but difficilement atteignable. Pour remédier à cette situation, les professeurs sont amenés à formuler des demandes de formation. Parfois, ce sont les évaluateurs externes qui identifient ce besoin. Les enjeux en matière d'évaluation par compétences sont aussi des enjeux de lisibilité pour les élèves et leurs familles, *a fortiori* dans un contexte où croît l'importance du contrôle continu pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

En guise de conclusion

La lecture des 52 rapports d'auto-évaluation et d'évaluation est instructive : elle fait apparaître que l'évaluation des élèves est au cœur de la pratique des enseignants, mais pour autant reste souvent contenue à la sphère de la classe. L'auto-évaluation et l'évaluation externes constituent dès lors une avancée importante puisque s'y expriment des interrogations collectives, bien souvent laissées sans réponse. Le pilotage de l'évaluation des élèves à l'intérieur des établissements reste aujourd'hui un sujet très clairement posé.

Définitions

Projet local d'établissement : établi par l'établissement, le projet local d'évaluation précise les modalités d'organisation du contrôle continu en cycle terminal. Ce projet est porté à la connaissance de l'élève et de sa famille « de façon synthétique et lisible la politique d'évaluation adoptée dans l'établissement après présentation en conseil d'administration ».

Test de positionnement : évaluation standardisée des élèves en mathématiques et en français passée en début d'année de seconde et de CAP et permettant aux enseignants d'obtenir des repères précis sur les acquis des élèves et d'adapter leur enseignement aux besoins de leurs élèves.